

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD265

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 6

I. - À l'alinéa 2 , substituer à la référence :

« présent article »,

la mention :

« I » ;

II. En conséquence, au même alinéa 2, substituer au mot :

« dernier »,

le mot :

« deuxième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence rédactionnelle.